



PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2023

Monsieur François Asselin,
Bureau de la Direction de l'Outaouais,
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
170, rue de l'Hôtel de Ville, 5e étage
Gatineau, J8X 4C2
francois.asselin@transports.gouv.qc.ca

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que les vestiges du barrage des rapides Deschênes, dont le ministère des Transports et de la Mobilité durable est propriétaire, n'ont pas été retenus par le ministre pour un classement, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que les vestiges du barrage des rapides Deschênes ne présentent pas un intérêt patrimonial suffisant à l'échelle du Québec pour justifier leur classement, bien que le lieu témoigne néanmoins de l'histoire du développement de l'ancienne municipalité de Hull et de ses premiers aménagements hydroélectriques.

En effet, le barrage des rapides Deschênes témoigne des débuts de l'industrie hydroélectrique en Outaouais et de l'activité industrielle de la famille Conroy dans la région de Gatineau. Le rôle des frères Conroy dans l'histoire de l'hydroélectricité au Québec se limite, néanmoins, à la région de Gatineau. En ce sens, l'intérêt historique du barrage est surtout local. Par ailleurs, le lien entre le barrage et les industries qu'il a desservies n'est plus apparent.

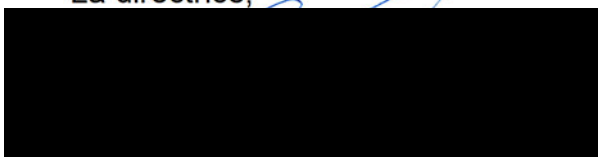
...2

Dans une perspective d'exemplarité en matière de patrimoine culturel et considérant notamment l'intérêt qu'accorde le milieu pour ce lieu, si les vestiges devaient être démantelés, des mesures d'atténuation devraient néanmoins être mises en place. Notre Ministère souhaite à cet effet pouvoir collaborer à la réflexion sur l'avenir des vestiges et les mesures d'atténuation qui pourraient éventuellement être mises en place par votre ministère, le cas échéant.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.gendron@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice,



Anne-Marie Gendron

c. c. M. Bruno Boisvert Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale,
ministère de la Culture et des Communications-

N/Réf : 47816



Québec, le 23 février 2017

Monsieur Maxime Pedneaud-Jobin
Maire
Ville de Gatineau
25, rue Laurier
Case postale 1970
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Monsieur le Maire,

La présente fait suite à votre lettre du 12 décembre 2016 adressée au ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la langue française, M. Luc Fortin, dans laquelle vous faites part de la situation précaire du barrage Deschênes, dans le secteur Aylmer de la Ville de Gatineau.

Le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la valeur patrimoniale du barrage Deschênes afin de déterminer si celui-ci requiert un classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Au terme de notre analyse, nous reconnaissons un intérêt historique et archéologique au barrage Deschênes. En effet, les vestiges du barrage témoignent de l'une des premières centrales hydroélectriques aménagées au Québec, de plus, celle-ci est associée à William J. et Robert Jr. Conroy, deux membres d'une famille ayant marqué l'histoire de la région d'Aylmer.

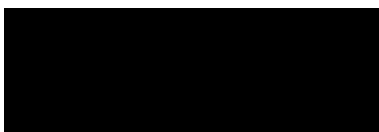
Cependant, nous considérons que l'intérêt patrimonial du barrage Deschênes se situe à l'échelle locale plutôt que nationale. Les vestiges du barrage Deschênes, bien qu'anciens, ne représentent pas les premières installations hydroélectriques mises en place au Québec. Par ailleurs, d'autres installations hydroélectriques construites à la même époque subsistent ailleurs au Québec et présentent des ensembles plus complets, de même que des composantes mieux préservées. Parmi ces exemples, certains bénéficient d'une protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

... 2

Enfin, je suis heureuse qu'un dialogue soit établi entre votre administration et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports quant à une future mise en valeur des vestiges du barrage Deschênes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,



MARTINE GENDRON

N/Réf. : 28600

**Extrait du compte rendu de la 255^e réunion
du COMITÉ D'APPUI AUX DOSSIERS EN PATRIMOINE (CADP)**
Salle Jean-Fortier (Québec) / salle de visioconférence (Montréal)
Ministère de la Culture et des Communications
24 janvier 2017 à 9 h 30

Barrage Deschênes (secteur Aylmer, Gatineau)

Problématique

Évaluation de la valeur patrimoniale

Propriétaire

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

Contexte

À l'automne 2016, le ministre Luc Fortin a lancé un appel aux municipalités du Québec afin de solliciter leur collaboration à l'égard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel. [REDACTED]

[REDACTED] ont répondu au ministre en lui faisant part de leurs inquiétudes quant à la préservation du barrage Deschênes. [REDACTED]

Le ministre souhaite connaître la valeur patrimoniale du barrage Deschênes.

Description et historique

Le barrage Deschênes est situé dans le secteur des rapides Deschênes, sur la rivière des Outaouais, dans le secteur Aylmer de la ville de Gatineau. Le barrage correspond aujourd'hui à des murs de pierres en ruines qui émergent des rapides.

Ce segment de la rivière des Outaouais, caractérisé par d'imposants rapides, est d'abord un lieu de portage pendant plusieurs millénaires. Utilisé d'abord par les autochtones et ensuite par les commerçants français, ce lieu est connu comme l'un des axes principaux de circulation liés à l'exploration de l'Amérique du Nord et du commerce des fourrures et pourrait receler les vestiges du poste de traite d'Ithmar Day de la Compagnie du Nord-Ouest. Day exploite une scierie, un moulin à foulon et une forge dans ce secteur.

À la fin du XIX^e siècle, la rivière des Outaouais contribue à l'électrification industrielle et résidentielle dans l'Outaouais. La *Ottawa Electric Light Company* construit une petite centrale à roue à aubes à Ottawa en 1881 qui contribue, deux ans plus tard, à l'éclairage des édifices du parlement et à la mise en place d'un réseau de tramways. Peu de temps après, la Compagnie E. B. Eddy introduit l'électricité dans ses usines. À partir de 1887, les rues de Hull sont éclairées grâce à la *Ottawa Electric Light Company*.

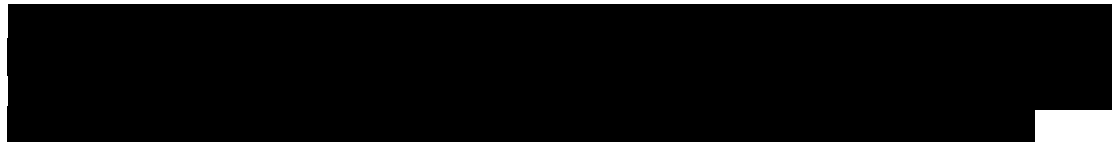
En 1889, les frères William J. Conroy et Robert Hugues Conroy, avec d'autres hommes d'affaires d'Aylmer, fondent la *Ball Electric Company* dont la centrale est

LES DOCUMENTS DU COMITÉ D'APPUI AUX DOSSIERS EN PATRIMOINE SONT CONFIDENTIELS. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE TRANSMIS À DES PERSONNES ŒUVRANT À L'EXTÉRIEUR DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LEUR CONTENU NE PEUT ÊTRE DIVULGUÉ D'AUCUNE FAÇON.

située sur les rapides de Deschênes. Les rues d'Aylmer sont éclairées grâce à la production de cette centrale. En 1894, un groupe d'hommes d'affaires de Hull soumet au conseil de ville de Hull un projet de chemin de fer urbain reliant Hull, Aylmer, Pointe-Gatineau et Ironside au moyen de tramways électriques. Ce projet aboutit à la fondation de la *Hull Electric Company* incorporée le 12 janvier 1895. Le 13 février 1895, la nouvelle compagnie achète des frères Conroy leur moulin hydraulique et ces derniers deviennent les principaux actionnaires. L'année suivante, en 1896, la construction d'une centrale électrique aux rapides Deschênes va procurer l'énergie pour les tramways de la Hull Electric Company.

En 1898, les frères Conroy projettent la création d'une nouvelle compagnie pour la vente d'électricité. En janvier 1900, ils concluent une entente avec la E.B. Eddy pour lui fournir de l'électricité sous le nom de R. & W. Conroy. Au cours des mois suivants, les Conroy inscrivent leur compagnie sous le nom de *Capital Power Company*. À la suite du grand feu d'avril 1900 survenu à Hull et Ottawa, c'est la *Capital Power Company* qui fournit l'électricité à la E.B. Eddy à partir de Deschênes.

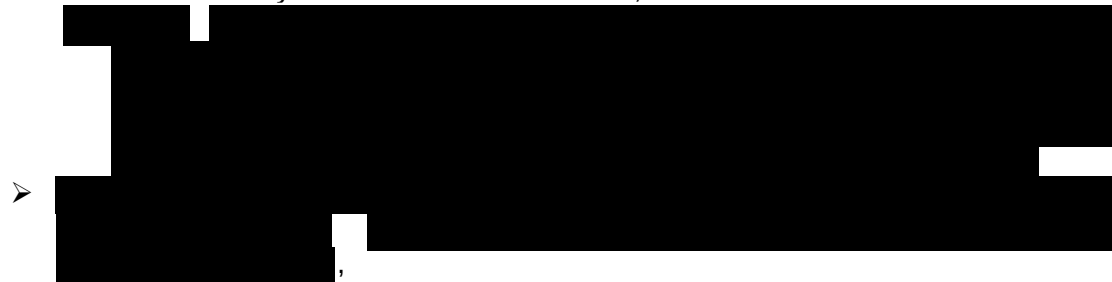
Évaluation patrimoniale des installations hydroélectriques par Hydro-Québec



Avis du Comité d'appui aux dossiers en patrimoine

Attendu que :

- le barrage Deschênes présente une valeur historique et archéologique :
 - le barrage Deschênes est associé à William J. et Robert Conroy, deux frères membres d'une famille qui a marqué la région d'Aylmer,
 - les vestiges du barrage et de la centrale témoignent de l'un des premiers complexes de production d'hydroélectricité au Canada, le premier en Outaouais; toutefois, des vestiges d'installations hydroélectriques de la même époque, et parfois plus anciennes, existent encore ailleurs au Québec, dont ceux conservés dans le site patrimonial classé de la Chute-Montmorency et datant de 1885 et 1894,



LE COMITÉ D'APPUI AUX DOSSIERS EN PATRIMOINE EST D'AVIS QUE LE BARRAGE DESCHÊNES NE PRÉSENTE PAS UN INTÉRÊT PATRIMONIAL À L'ÉCHELLE NATIONALE.

LES DOCUMENTS DU COMITÉ D'APPUI AUX DOSSIERS EN PATRIMOINE SONT CONFIDENTIELS. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE TRANSMIS À DES PERSONNES ŒUVRANT À L'EXTÉRIEUR DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LEUR CONTENU NE PEUT ÊTRE DIVULGUÉ D'AUCUNE FAÇON.

Suite à donner

- Transmission de l'avis du Comité et de la recommandation de la Direction générale du patrimoine au cabinet pour décision.
 - o Responsable : Marie-Ève Bonenfant, Direction générale du patrimoine, en collaboration avec la Direction de l'archéologie et la direction régionale

LES DOCUMENTS DU COMITÉ D'APPUI AUX DOSSIERS EN PATRIMOINE SONT CONFIDENTIELS. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE TRANSMIS À DES PERSONNES ŒUVRANT À L'EXTÉRIEUR DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LEUR CONTENU NE PEUT ÊTRE DIVULGUÉ D'AUCUNE FAÇON.



Direction de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Gatineau, le 7 mars 2017

Madame Anne-Marie Blanchard, ing.
Chargée d'activités responsable de la conception
Direction de l'Outaouais
Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des Transports
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gatineau (Québec) J8X 4C2

Madame,

La présente fait suite à la lettre que vous m'avez transmise le 8 février 2017 au sujet de la sécurisation des rapides Deschênes, dans le secteur Aylmer de la ville de Gatineau.

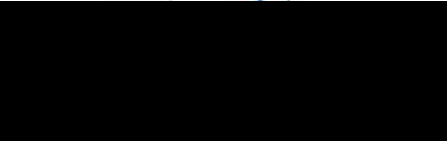
Les vestiges de l'ancienne centrale hydroélectrique située dans le secteur des rapides Deschênes de la rivière des Outaouais constituent un témoin significatif de l'histoire de l'industrialisation de l'ancienne ville d'Aylmer. En effet, ce barrage érigé en 1896 appartient à l'une des premières centrales hydroélectriques au Québec et rappelle la contribution importante de la famille Conroy au développement de la région d'Aylmer.

Je tiens à vous informer que ces vestiges ne possèdent aucun statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Bien que le Ministère reconnaisse l'importance que revêt le barrage Deschênes dans l'histoire de la ville de Gatineau, il ne procédera pas à son classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Enfin, je suis heureuse d'apprendre qu'un dialogue est établi entre votre Ministère et la Ville de Gatineau afin d'assurer la mise en valeur des vestiges à la suite de leur enlèvement, et ce, avec la contribution du milieu.

Je vous prie d'accepter, Madame, mes meilleures salutations.

La directrice,



Anne-Marie Gendron

c. c. M. Jacques Henry, Direction territoriale de l'Outaouais
M. Martin Pineault, Direction générale du patrimoine

N/Réf. : 28600

Région de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville,
4^e étage, bureau 4.140
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : 819 772-3002
Télécopieur : 819 772-3950
Courriel : dro@mcc.gouv.qc.ca

Régions de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec
145, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6M8
Téléphone : 819 763-3517
Télécopieur : 819 763-3382
Courriel : dratnq@mcc.gouv.qc.ca



Des résidents d'Aylmer se mobilisent pour sauver les vestiges des rapides Deschênes



Plusieurs dizaines de citoyens se sont mobilisés, mercredi soir, pour dénoncer la démolition des rapides Deschênes.

PHOTO : RADIO-CANADA / GAËLLE KANYEBA

Gaëlle Kanyeba

Publié le 18 mai 2023

Afin d'interpeller le gouvernement du Québec et de sensibiliser la population à la valeur patrimoniale des vestiges des rapides Deschênes, situés à Gatineau, plusieurs dizaines de personnes se sont mobilisées, mercredi soir, pour une marche citoyenne.

Lorsqu'en 2017 le gouvernement a fait part de son intention de démolir les ruines de l'ancien barrage des rapides Deschênes, la nouvelle a fait couler beaucoup d'encre au sein de la communauté.

La menace est devenue plus tangible, lorsqu'en avril dernier, le ministère des Transports (MTQ) a lancé un appel d'offres pour réaliser des travaux préparatoires en vue d'une éventuelle démolition.

Pour Lynne Rodier, vice-présidente de l'Association des résidents de Deschênes (ARD), ces ruines représentent le passé industriel du secteur d'Aylmer.

« Grâce à ces vestiges, on a pu faire différentes recherches et mettre en lumière différentes histoires. Puis, c'est une histoire grandiose. [...] La préservation des vestiges devient très importante au niveau patrimonial », a-t-elle dit.



Lynne Rodier, vice-présidente de l'Association des résidents de Deschênes
PHOTO : RADIO-CANADA / GAËLLE KANYEBA

De plus, selon l'ARD, outre le fait que démolir les ruines coûterait très cher aux contribuables, cela perturberait aussi la faune de la région.

« Nous avons une zone importante de conservation d'oiseaux à cet endroit. Les oiseaux nichent, année après année », a ajouté Mme Rodier, qui est aussi étudiante en Muséologie et Patrimoine, à l'Université du Québec en Outaouais.

À 18 h, les manifestants se sont réunis au Centre communautaire André-Touchette, où ils ont parcouru le chemin Vanier afin de se rendre sur le site des rapides Deschênes.

Symboliquement, le crieur Daniel Richer a énuméré les revendications de l'ARD devant la foule.



Les manifestants ont attentivement écouté le crieur.
PHOTO : RADIO-CANADA / GAËLLE KANYEBA

« Il n'y a pas un moment où on va aux rapides et il n'y a pas des gens. La piste [cyclable] est constamment utilisée. Alors j'espère que le ministère de Transports, à un moment, va ouvrir les yeux et

voir que c'est important de maintenir les rapides Deschênes », a lancé M. Richer, auprès de Radio-Canada.



Daniel Richer exerce le métier de crieur public.
PHOTO : RADIO-CANADA / GAËLLE KANYEBA

À lire aussi :

- Une pétition pour désigner les rapides Deschênes comme un lieu patrimonial
- L'ancien barrage des rapides Deschênes deviendra un lieu historique
- Rapides Deschênes : des acteurs politiques et économiques vent debout contre l'ultimatum du MTQ

Pétition en place

Au début du mois de mai, la conseillère municipale Caroline Murray a lancé une pétition afin de forcer le gouvernement à donner aux rapides une désignation patrimoniale.

« Quelques heures après qu'on ait annoncé qu'on avait lancé la pétition, le ministre [Lacombe] s'est rétracté en disant : "je vais demander une nouvelle étude patrimoniale du site, vu qu'il y a de nouveaux critères en place". Pour nous, en soi, c'est déjà une première belle victoire », a affirmé Mme Murray.

Le 8 mai dernier, le ministre responsable de la région de l'Outaouais et ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, avait en effet soutenu que ce dossier nécessite une attention particulière.

« Ça suscite les passions : il y a des gens qui nous disent qu'on devrait conserver ça d'un point de vue patrimonial, il y en a d'autres qui nous disent qu'il y a des enjeux de sécurité importants parce qu'il y a des gens qui s'y aventurent et peuvent mettre leur vie en danger », avait-il lancé.

Son bureau indique, jeudi, que « le processus d'analyse est en cours au ministère pour plusieurs mois ».

Du côté du ministère de la Culture et des Communications, on indique évaluer « l'intérêt patrimonial des vestiges du barrage des rapides Deschênes ».

« À l'issue de cette évaluation, le Ministère transmettra des recommandations au ministre », explique-t-on dans une réponse écrite.



Caroline Murray, conseillère municipale du district de Deschênes
PHOTO : RADIO-CANADA / GAËLLE KANYEBA

La pétition est une lueur d’espoir pour Pascale Godbout, résidente du secteur Deschênes depuis 40 ans. Mercredi, elle a tenu à participer à la marche avec ses deux filles pour leur démontrer la valeur « sentimentale » qu’a l’ancien barrage des rapides Deschênes.

« J’ai toujours été ici, je ne peux juste pas m’imaginer vivre sans ça », a-t-elle simplement commenté.



Pascale Godbout, résidente du secteur Deschênes depuis 40 ans
PHOTO : RADIO-CANADA / GAËLLE KANYEBA

La pétition est encore active. Mercredi soir, elle avait atteint près de 600 signatures. Elle doit être déposée à l’Assemblée nationale le mois prochain.

Appel d’offres du MTQ

Voilà plusieurs années, les citoyens du secteur se mobilisent pour éviter que le MTQ ne démolisse les ruines de l’ancien barrage. Ce scénario a été évoqué pour une première fois en 2017, et le ministère

est revenu à la charge en 2020 en imposant un ultimatum, qui a finalement été repoussé, pour trouver un nouvel acquéreur.

Cependant, personne ne s’est manifesté pour assurer la gestion de la conservation et la sécurisation des vestiges, selon ce que soutient le ministère dans une réponse écrite.

Ce sursis a également permis au MTQ de réaliser une inspection du site, afin de déterminer les coûts de la démolition, mais aussi, ce qu’il en coûterait de préserver l’ancien barrage.

« À la lumière des conclusions de l’inspection et à la suite de discussions avec les organisations et partenaires concernés, le ministère ira de l’avant et procédera au retrait des vestiges des rapides Deschênes pour régler les problèmes de sécurité en lien avec leur présence », conclut-il.

Le MTQ explique cependant que l’appel d’offres lancé en avril dernier n’est pas pour des travaux de démolition, mais plutôt pour « la préparation d’éventuels travaux ».

« Pour l’instant, le Ministère n’a pas d’échéancier pour ce projet », ajoute-t-on.

Avec les informations de Benjamin Vachet

Gaëlle Kanyeba 

Actualités locales

Le ministère de la Culture sonne le glas des ruines des rapides Deschênes

Par Justine Mercier, Le Droit | 6 octobre 2023



Le ministère des Transports du Québec a le feu vert pour procéder à la démolition des ruines des rapides Deschênes. (Patrick Woodbury, Le Droit/Patrick Woodbury, Le Droit)

La réévaluation de la valeur patrimoniale des ruines des rapides Deschênes par le ministère de la Culture ne permettra finalement pas d’en assurer la préservation. Le ministère des Transports du Québec a donc le feu vert pour procéder à leur démolition, mais le gouvernement s’engage à «garder la mémoire des lieux».

Sponsorisé par

Salon de jeux de 3R

Fiesta latine

Les samedis, venez danser lors des soirées calientes présentées par le 94.7 Rouge.

En savoir plus

Les plus populaires >

1

Des maisons abandonnées à Hull sèment l'inquiétude

GATINEAU • 5 octobre 2023

2

Une épicerie indépendante en mai dans le Vieux-Hull

AFFAIRES LOCALES • 5 octobre 2023

3

Et la décence, bordel?

HÉLÈNE BUZZETTI • 6 octobre 2023

4

Saga au lac Meech: un riverain dénonce l'inactivité des...

ACTUALITÉS LOCALES • 5 octobre 2023

5

Si j'étais Geneviève, je serais en beau fusil

MYLÈNE MOISAN • 5 octobre 2023

Publicité

Le Droit a appris que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a confirmé, ce vendredi, qu’il procédera «au retrait des vestiges des rapides Deschênes pour sécuriser le secteur où se sont produits plusieurs incidents au cours des dernières années».

Le ministre de la Culture et ministre responsable de l’Outaouais, Mathieu Lacombe, a rappelé avoir demandé, au début de l’été, [à ce que l’analyse sur le classement des vestiges soit refaite](#) en fonction de nouveaux critères d’évaluation mis en place le printemps dernier. Mais les experts en sont arrivés à la même conclusion.

«La décision repose sur une analyse de l’intérêt patrimonial et prend en considération les enjeux de conservation et de mise en valeur, ainsi que les enjeux liés à la sécurité du site», a réagi M. Lacombe.

Même si «la dangerosité et l’inaccessibilité du site» empêchent les autorités de tout conserver, Mathieu Lacombe soutient que le gouvernement «s’engage à garder la mémoire des lieux».

La pétition de plus de 1000 noms et les différents plaidoyers visant la préservation des ruines de la toute première centrale hydroélectrique de la région n’auront pas plus permis de faire renverser la vapeur.

Dans une lettre dont *Le Droit* a obtenu copie, le directeur régional du MTQ, François Asselin, rappelle que des consultations ont eu lieu avec «les parties prenantes» au cours des dernières années pour «évaluer la possibilité de développer un projet permettant de conserver les vestiges et de les sécuriser». Le hic, c’est qu’«aucun partenaire n’a manifesté une intention formelle pour assurer la gestion de la conservation et de la sécurisation des vestiges», poursuit la missive du MTQ.

Contrat à venir pour la démolition

Les conclusions d’un rapport d’inspection du site font en sorte que le MTQ a choisi d’aller de l’avant avec la démolition des ruines. Un appel d’offres avait d’ailleurs déjà été lancé par le MTQ, le printemps dernier, pour des services professionnels en ingénierie afin de préparer la démolition. «Ce projet est présentement en attente de conclusion de contrat», écrit François Asselin. Une fois le mandat octroyé, le MTQ «pour débiter la conception qui viendra préciser la nature et l’étendue des travaux».

La lettre précise qu’aucun échéancier n’a encore été établi pour ce projet, qui nécessitera notamment des autorisations environnementales. Selon les documents de l’appel d’offres, la rivière des Outaouais devra être asséchée pendant les travaux.

Les ruines mises en valeur ailleurs?

M. Asselin conclut sa lettre en soulignant que si le MTQ reçoit une demande pour «conserver les vestiges en vue de les mettre en valeur sur les berges ou sur un site particulier» avant le début des travaux, les autorités pourraient «tenir compte» d’une telle requête.

Au cabinet de la ministre des Transports, Geneviève Guilbault, on affirme qu’«il est malheureusement nécessaire de démanteler les vestiges» pour des raisons de sécurité. «Trop de drames ont eu lieu pour se fermer les yeux», a-t-on ajouté.

La volonté du MTQ de détruire les ruines des rapides Deschênes était connue depuis des années.

Les plus récents >

Les joueurs du Canadien gonflés à bloc à l’approche de la saison
CANADIEN • 6 octobre 2023



La commissaire à l’éthique ouvre une enquête sur le député...
POLITIQUE • 6 octobre 2023



Une «mauvaise décision» a entraîné la mort d’une piétonne
LE FIL DES COOPS • 6 octobre 2023



La création d’emplois a masqué la faiblesse du marché
AFFAIRES • 6 octobre 2023



St-Louis doit encore assembler des morceaux au casse-tête
CANADIEN • 6 octobre 2023



Plusieurs défenseurs du patrimoine se sont opposés à cette idée au fil des ans. Le député fédéral de Hull-Aylmer, Greg Fergus, et le député provincial de Pontiac, André Fortin, s’y opposaient aussi.

Au conseil municipal, les élus d’Action Gatineau avaient également fait part de leur volonté de préserver les ruines.

À LIRE AUSSI

Ruines des rapides Deschênes: «on ne baisse pas les bras»



Cet article vous est offert par Le Droit dans le but de vous faire découvrir la qualité de ses contenus. Convaincu(e) ? [Je m'abonne!](#)

Environnement Politique



Justine Mercier, Le Droit

Justine Mercier est journaliste au Droit depuis 2006. Détentrice d’un diplôme d’études collégiales en Art et technologie des médias et d’un baccalauréat en communication (journalisme), elle a remporté, en 2016, un prix Judith-Jasmin de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec dans la catégorie Nouvelles – médias locaux et régionaux.



La Vitrine >

CONTENU COMMANDITÉ

3 bénéfices écologiques d’une alimentation biologique

5 octobre 2023

CONTENU COMMANDITÉ

Maison des arts littéraires : quand les jeunes adultes...

2 octobre 2023

CONTENU COMMANDITÉ

Journée mondiale des enseignants : hommage à ceux qui...

30 septembre 2023

CONTENU COMMANDITÉ

Les aînés sont sous-utilisés

30 septembre 2023

Des vestiges historiques vieux de près de 130 ans disparaîtront complètement du paysage de la rivière des Outaouais d'ici peu. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) vient de faire un premier pas vers la démolition des ruines de la toute première centrale hydroélectrique de la région aux rapides Deschênes.

Le gouvernement du Québec a lancé, mercredi, l'appel d'offres pour la préparation des plans et devis de la démolition des vestiges et la renaturalisation du site. L'ampleur du chantier s'annonce importante. La rivière des Outaouais devra être asséchée à cet endroit pendant la durée des travaux. Le MTQ n'était pas en mesure, vendredi, de préciser un échéancier des travaux. Les documents d'appel d'offres soulignent que les soumissionnaires devront notamment tenir compte des délais nécessaires à l'obtention des autorisations du ministère de l'Environnement.

Pour certains, comme l'historienne Lynne Rodier, il s'agit d'une décision «vraiment triste». Le député fédéral de Hull-Aylmer, Greg Fergus, estime pour sa part qu'il s'agit de «gaspillage d'argent» de la part du gouvernement du Québec. Le cabinet de la mairesse de Gatineau rappelle que la Ville n'est pas propriétaire des lieux. L'attaché de presse de la mairesse France Bélisle, Daniel Feeny, mentionne que des études précédentes ont «clairement démontré que c'est un endroit dangereux».

La volonté du MTQ de démolir les ruines des rapides Deschênes est connue depuis des années. Le ministère estime que des enjeux de sécurité rendent leur démolition nécessaire. De vives oppositions politiques et citoyennes au cours des dernières années ont cependant forcé Québec à mettre les freins et à chercher une solution alternative pour préserver les ruines. Un appel d'intérêt pour trouver un organisme souhaitant faire l'acquisition et mettre en valeur les vestiges patrimoniaux a été fait en 2020 à la suite de pressions exercées par l'ex-maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin, mais personne n'a levé la main pour se porter acquéreur du site.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement voulait démolir les ruines du barrage des rapides Deschênes. Mais il a écouté la communauté sportive qui tient à ces vestiges de grande valeur. (Simon Séguin-Bertrand, Archives Le Droit/Simon Séguin-Bertrand, Archives Le Droit)

Spécialiste de l'histoire et du patrimoine du secteur Deschênes, Lynne Rodier, s'explique mal l'acharnement du MTQ à vouloir faire disparaître les ruines de ce qu'elle qualifie de lieu historique national. «C'est un témoin essentiel pour comprendre l'histoire de l'hydroélectricité au Québec, dit-elle. Ce sont aussi les vestiges qui restent du passage dans l'histoire d'une femme importante, Mary McConnell, qui disparaîtront. Le MTQ effacera de ce lieu un véritable marqueur identitaire.»

Greg Fergus s'oppose aussi depuis le début au retrait des ruines des rapides Deschênes. Informé par *Le Droit* de la publication de l'appel d'offres pour préparer la démolition des vestiges, vendredi, ce dernier a avoué être «dépassé» par l'entêtement du MTQ dans ce dossier. «Ça me dépasse que tant d'énergie soit dépensée dans ce dossier, a-t-il affirmé. C'est du gaspillage d'argent. Il y a tellement d'autres projets pour lesquels le MTQ pourrait dépenser de l'argent, il y a tellement d'autres priorités. Ça, ces ruines, ce n'est pas une priorité, c'est du patrimoine. Les gens souhaitent les conserver.»

Greg Fergus, député fédéral de Hull-Aylmer. (Le Droit, Simon Séguin-Bertrand/Le Droit, Simon Séguin-Bertrand)

Se disant «très déçue», la conseillère municipale du secteur, Caroline Murray, estime que même si la décision du MTQ était prévisible, cela n'enlève rien à la volonté consensuelle exprimée de faire du site un lieu récréotouristique attrayant. «Si le MTQ a des préoccupations au niveau de la sécurité, je peux comprendre, mais c'est à lui de gérer ça et il y a d'autres moyens de le faire que de retirer les ruines, a-t-elle lancé. On dit clairement qu'on veut aménager ce site, qu'on veut lui donner une reconnaissance patrimoniale, qu'on veut maximiser son potentiel. Ces ruines appartiennent au MTQ et il doit les préserver pour la communauté.»

Un «choc écologique»

Des préoccupations environnementales poussent aussi les opposants à la démolition des ruines à encore espérer un revirement de situation. Assécher la rivière des Outaouais à cet endroit viendra perturber de nombreux habitats, croit Mme Rodier. Le secteur possède aussi une valeur archéologique certaine à considérer puisqu'il s'agit du troisième portage ou le «portage du haut» qui était emprunté déjà bien avant le passage de Samuel de Champlain en 1613 pour éviter les rapides.

Mme Rodier croit que le MTQ sous-estime la complexité de ce qu'il découvrira en asséchant la rivière. L'endroit est exploité depuis les débuts de la colonisation. En plus de la centrale, une scierie, une forge et un moulin à foulon ont aussi déjà existé à cet endroit. «La nature a depuis longtemps repris ses droits à cet endroit, note l'historienne. Je ne vois pas la pertinence de venir perturber tout ça pour finalement retirer des roches. Pourquoi le MTQ ne laisse-t-il pas simplement faire Dame nature qui s'occupe déjà tranquillement de ces ruines sans provoquer de choc écologique?»

Lynne Rodier, spécialiste de l'histoire et du patrimoine du secteur Deschênes.
(COURTOISIE, JACINTHE DUVAL/COURTOISIE, JACINTHE DUVAL)

L'île Conroy, à proximité des vestiges, abrite des colonies de goélands à bec cerclé, de cormorans à aigrette et de bihoreaux gris. Dans la rivière, les ruines de l'ancienne centrale seraient aussi devenues un habitat privilégié par certaines espèces de poisson. «Il y a un sanctuaire d'oiseaux là, insiste Mme Murray. J'ai bien hâte de voir ce que les études environnementales vont démontrer. Je suis certaine que l'impact environnemental de tels travaux sera immense.»

«Il me semble qu'il existe plein de bonnes raisons qui nous indiquent déjà qu'on devrait juste rien faire, ajoute M. Fergus. Si le MTQ a peur que l'endroit représente un danger, il peut installer des pancartes pour rappeler aux gens de ne pas aller dans les rapides. Les gens savent que c'est dangereux et ce le sera encore lorsque les ruines auront été retirées.»

Désignation historique

Par crainte de «se mettre le bras dans le tordeur», en janvier 2022, le conseil municipal a abandonné l'idée de désigner le site comme «paysage culturel patrimonial» tel que demandé par l'Association des résidents de Deschênes. La mairesse Bélisle avait toutefois annoncé que la Ville allait symboliquement désigner le site comme «historique». L'élaboration d'un plan directeur pour la mise en valeur des lieux était aussi prévue. Les ruines demeureront toutefois sous l'entière responsabilité du MTQ.

À LIRE AUSSI:

[Encore des remous autour des rapides Deschênes](#)



[Ruines des rapides Deschênes: un épineux «joyau»](#)



Des représentants de l'Association des résidents des Deschênes et Mme Rodier ont rencontré plusieurs fonctionnaires de la Ville de Gatineau, en juin dernier, pour explorer les différentes possibilités d'aménagement du site. «On attend toujours des nouvelles de la Ville, mentionne Mme Rodier. Je ne sais pas où ils en sont rendus.» Daniel Feeny précise que «le dossier suit son cours» et que des discussions à cet effet sont prévues «la semaine prochaine». Il rappelle que le MTQ est disposé à ce que certains vestiges retirés de la rivière soient mis en valeur dans le projet d'aménagement que proposera la Ville.

La «baronne du bois»

Dans son appel d'offres, le MTQ démontre qu'il connaît très peu ces lieux patrimoniaux dont il est propriétaire. «Les vestiges seraient une ancienne centrale hydroélectrique, l'historique

complet du secteur n'est pas connu du ministère», peut-on lire dans les documents publiés mercredi dernier.

Les rapides Deschênes n'ont pourtant pas qu'une valeur paysagère ou patrimoniale reconnue et documentée. L'histoire légale de ce lieu en fait un «observatoire privilégié de l'évolution du droit civil chez les femmes de l'élite bourgeoise du Bas-Canada», révélait Mme Rodier au *Droit* à l'automne 2020. Des documents officiels prouvent que Mary McConnell, l'épouse et plus tard veuve de Robert Conroy, le bâtisseur de l'Hôtel British et prospère baron du bois à Aylmer, a acheté la ferme des rapides Deschênes en 1857, 11 ans avant la mort de son mari.

PUBLICITÉ

Mary McConnell, la veuve de Robert Conroy. (Courtoisie, James Topley/Bibliothèque et archives Canada/Courtoisie, James Topley/Bibliothèque et archives Canada)

À l'époque, le statut juridique des femmes est l'équivalent de celui d'une personne d'âge mineur. Mary McConnell a dû défendre sa cause jusque devant le parlement du Canada-Uni pour conserver ses propriétés.

À la mort de son mari, Mary McConnell prend le contrôle des entreprises sur ses terrains et investit massivement pour moderniser et agrandir la vieille scierie. Plus de 200 ouvriers seront sous ses ordres dans les années 1870. Avec une production de 30 millions de planches par année, Mme McConnell est carrément une «baronne du bois», insiste Mme Rodier.

Avant sa mort, en 1887, elle finance ses fils qui construiront les installations de la Electric Company et la Hull Electric Company. Cela permet de électrifier les quartiers environnants, les usines et éventuellement le tramway qui reliera Aylmer, Hull et Ottawa. Ce sont les ruines de ces installations que le MTQ est aujourd'hui déterminé à faire disparaître de la rivière des Outaouais.

[Gatineau](#)
[Histoire](#)



Mathieu Bélanger

Originaire de Gatineau, Mathieu Bélanger détient un diplôme d'études collégiales en sciences humaines volet international du Cégep de Limoilou et un diplôme collégial en journalisme de la Cité collégiale d'Ottawa. Il a débuté sa carrière au Droit au printemps 2002 en étant principalement affecté à la couverture de la santé et de l'éducation.



INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

DESCRIPTION DU SITE

CODE BORDEN : BiFw-170

NOM : Complexe industriel des rapides Deschênes

Date : 2018-04-23

Latitude : 45-22-49.764

Longitude: 75-48-10.548

UTM nord : 5025532

UTM est : 437179

NAD :

Carte : 31 G/5

Zone : 18

RDE : 1437453

Photo aérienne :

M.R.C. : Gatineau

R.A. : Outaouais

Canton : Hull

C.É.P. :

Rang :

Lot : 3116817

Ancien lot :

Municipalité : Gatineau

Propriétaire : Propriété de l'État (Transports)

Localisation informelle :

Entre la rivière des Outaouais au sud et à l'est, le chemin Vanier à l'ouest et la rue Martel au nord.

AUTRES NOMS

<u>Nom</u>	<u>Source</u>
LD-1	5705
LD-2	5705
LD-3	5705
LD-4	5705

STATUT LÉGAL :

ÉTAT DU SITE

Date du constat : 2013-08-02

Portion résiduelle : 4/4 (site intact)

Superficie : 38000

Stratification : surface et stratigraphie

Condition : état naturel (intacte)

Nombre d'aires :

Nombre de couches :

Source : 5712

MILIEU BIO-PHYSIQUE

Altitude/mer : 60

Altitude/plan d'eau : 7

Bassin : Gatineau

Environnement : terrestre végétation herbacée

Remarques :

Notes :

IDENTITÉS CULTURELLES

Identité : historique 1800-1899

Source : 5712

Identité : historique 1900-1950

Source : 5712

TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES

<u>Saison</u>	<u>Nature</u>	<u>Source</u>
2013-08-02	évaluation de site, inspection visuelle	5712
2013-08-02	collecte	5712
2012-10-15	évaluation de site, inspection visuelle	5705

RECOMMANDATIONS

Date : 2013-08-02	Nature : poursuite de la recherche-relevés
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : poursuite de la recherche-sondage
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : poursuite de la recherche-fouille
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : gestion-protection légale
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : diffusion et mise en valeur-conservation et interprétation hors site
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : diffusion et mise en valeur-conservation et interprétation in situ
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : diffusion et mise en valeur-diffusion scientifique
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : diffusion et mise en valeur-restauration d'un vestige immobilier
Délai :	
Source : 5712	
Date : 2013-08-02	Nature : gestion-suivi de l'intégrité du site
Délai :	
Source : 5712	

DATATIONS ABSOLUES (A) ET INTERPRÉTÉES (I)

Technique : datation interprétée			
Numéro d'échantillon :		Type : interprétées-docum. historique	
Identité : historique 1800-1899			
Période : date	Date min. : 1900	Date max. : 1823	Source : 5712
Technique : datation interprétée			
Numéro d'échantillon :		Type : relatives-artefacts divers	
Identité : historique 1800-1899			
Période : date	Date min. : 1920	Date max. : 1850	Source : 5712

TYPES DE SITE

Fréquence :
Saisonnalité : annuelle
Fonction : industrielle
Identité : historique 1800-1899
Durée : permanente (plusieurs années)
Source : 5712

TRACES D'ÉTABLISSEMENTS

Ne contient aucune information

FONCTIONS DES STRUCTURES ET DES VESTIGES

Type : fondation
Nombre : 2
Identité : historique 1800-1899
Source : 5712

Type : mur
Nombre : 2
Identité : historique 1800-1899
Source : 5705

ANALYSES

Ne contient aucune information

SOURCES

Type	Source	Auteur	Date
rapport de terrain	5705	Lapensée-Paquette, Manuel	2012
rapport de terrain	5712	Groupe de recherche archéologique de l'Out	2015

COLLECTIONS

No	Année	Volume	Propriétaire	Source
5891	2013-08-02	0.20000	Propriété de l'État (Transports)	5712

Remarques
Collection au Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec

No	Année	Volume	Propriétaire	Source
	2012-10-15		Propriété de l'État (Transports)	5705

Remarques
Collection actuellement conservée par le GRAO. Devrait être déposée au LRAQ.

ARTEFACTS - ÉCOFACTS - RESTES

Ne contient aucune information

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

DESCRIPTION DU SITE

CODE BORDEN : BiFw-164

NOM : Portage Deschênes

Date : 2018-04-23

UTM nord : 5025470

Carte : 31 G/5

Photo aérienne :

R.A. : Outaouais

C.É.P. :

Lot : 3116735ptie

Ancien lot :

Municipalité : Gatineau

Propriétaire : Propriété de l'État (Transports)

Localisation informelle :

Latitude : 45-22-47.690

UTM est : 437002

Zone : 18

M.R.C. : Gatineau

Longitude: 75-48-16.740

NAD :

RDE : 1133470

Canton : Hull

Rang : I

Sur la berge nord de la rivière des Outaouais, à la hauteur des rapides Deschênes. Situé à l'ouest du chemin Vanier et bordé au nord par la piste cyclable du Sentier des voyageurs et le chemin Brébeuf et par la rivière des Outaouais au sud.

AUTRES NOMS

Ne contient aucune information

STATUT LÉGAL :

ÉTAT DU SITE

Date du constat : 2013-08-02

Portion résiduelle : 3/4(site dont il reste les 3/4 en place)

Superficie : 400

Condition : érodée

Nombre d'aires :

Nombre de couches :

Source : 5712

Stratification : surface et stratigraphie

MILIEU BIO-PHYSIQUE

Altitude/mer : 59

Altitude/plan d'eau :

Bassin : Gatineau

Environnement : terrestre végétation

Remarques :

Source 4748 : site en partie inondé.

Notes :

Source 5712 : Unitées A1 à A9 et B1 à B10;

IDENTITÉS CULTURELLES

Identité : autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)

Source : 4748

Identité : historique indéterminé

Source : 4748

Identité : autochtone préhistorique sylvicole moyen (2 400 à 1 000 AA)

Source : 5712

Identité : historique 1608-1759

Source : 5712

Identité : historique 1760-1799

Source : 5712

Identité : historique 1800-1899

Source : 5712

Identité : autochtone préhistorique sylvicole moyen tardif (1 500 à 1 000 AA)

Source : 5712

TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES

Saison	Nature	Source
2010-07-01	aucun (découverte)	4748
2013-08-02	sondage/fouille	5712
2012-10-15	évaluation de site, inspection visuelle	5705

RECOMMANDATIONS

Date : 2013-08-02 Nature : poursuite de la recherche-sondage
Délai :
Source : 5712

Date : 2013-08-02 Nature : poursuite de la recherche-fouille
Délai :
Source : 5712

Date : 2012-10-15 Nature : aucune mention dans la source
Délai :
Source : 5705

Date : 2013-08-02 Nature : diffusion et mise en valeur-conservation et interprétation hors site
Délai :
Source : 5712

Date : 2013-08-02 Nature : diffusion et mise en valeur-conservation et interprétation in situ
Délai :
Source : 5712

Date : 2013-08-02 Nature : gestion-suivi de l'intégrité du site
Délai :
Source : 5712

DATATIONS ABSOLUES (A) ET INTERPRÉTÉES (I)

Technique : datation interprétée			
Numéro d'échantillon :		Type : relatives-céramique	
Identité : autochtone préhistorique sylvicole moyen tardif (1 500 à 1 000 AA)			
Période : âge	Date min. : 1000	Date max. : 1500	Source : 5712
Technique : datation interprétée			
Numéro d'échantillon :		Type : interprétées-docum. historique	
Identité : historique 1800-1899			
Période : date	Date min. : 1900	Date max. : 1823	Source : 5712
Technique : datation interprétée			
Numéro d'échantillon :		Type : relatives-artefacts divers	
Identité : historique 1800-1899			
Période : date	Date min. : 1899	Date max. : 1800	Source : 5712
Technique : datation interprétée			
Numéro d'échantillon :		Type : relatives-lithique	
Identité : historique 1608-1759			
Période : âge	Date min. : 200	Date max. : 400	Source : 5712

TYPES DE SITE

Fréquence :
Saisonnalité : à déterminer
Fonction : halte, lieu de surveillance
Identité : autochtone préhistorique sylvicole moyen tardif (1 500 à 1 000 AA)
Durée : temporaire (halte)
Source : 5712

Fréquence :
Saisonnalité : à déterminer
Fonction : halte, lieu de surveillance
Identité : autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)
Durée : temporaire (halte)
Source : 5712

Fréquence :
Saisonnalité : à déterminer
Fonction : halte, lieu de surveillance
Identité : historique 1608-1759
Durée : temporaire (halte)
Source : 5712

Fréquence :
Saisonnalité : annuelle
Fonction : domestique
Identité : historique 1800-1899
Durée : permanente (plusieurs années)
Source : 5712

TRACES D'ÉTABLISSEMENTS

Ne contient aucune information

FONCTIONS DES STRUCTURES ET DES VESTIGES

Ne contient aucune information

ANALYSES

Ne contient aucune information

SOURCES

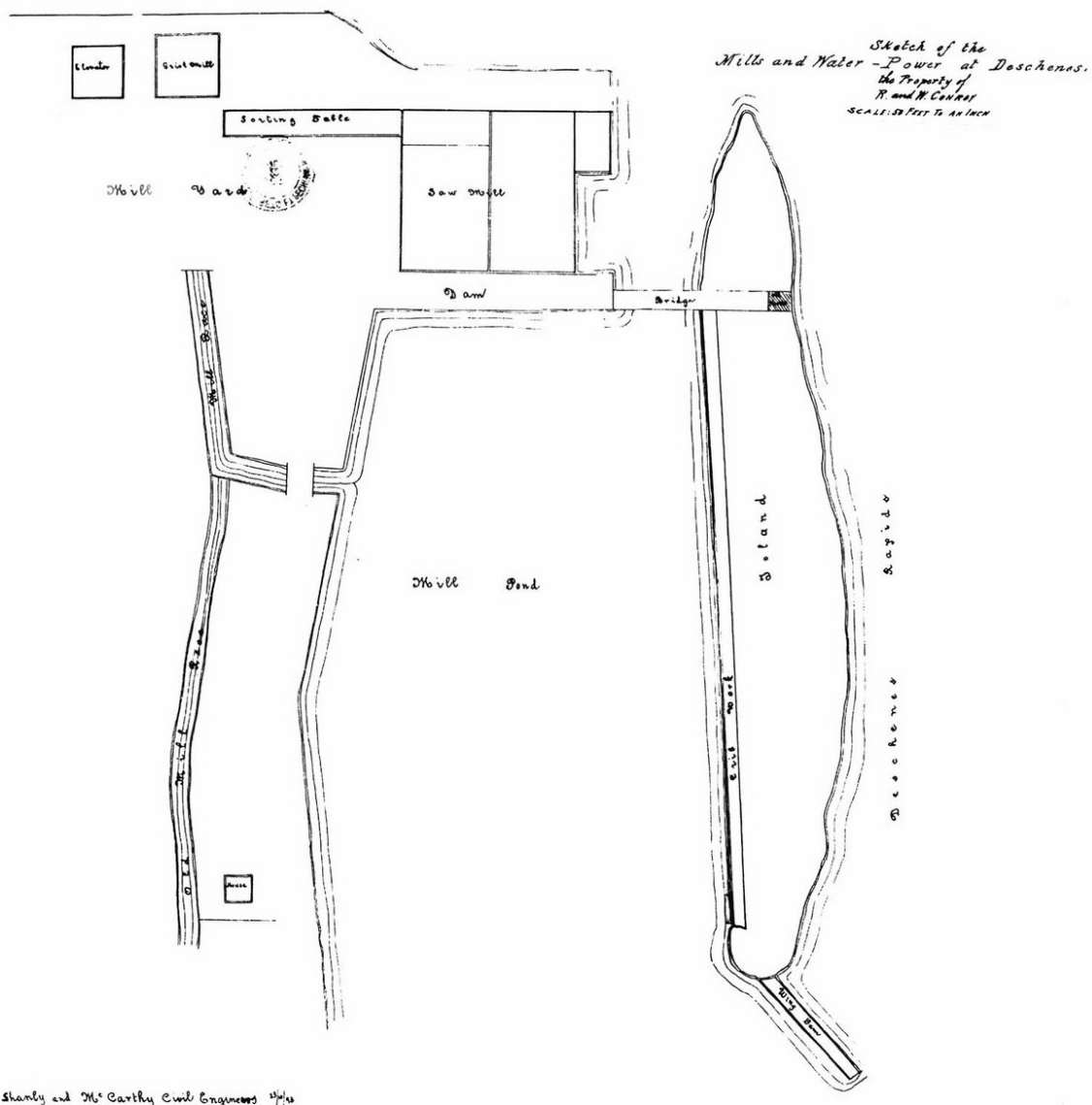
Type	Source	Auteur	Date
note	4748	Pilon, Jean-Luc	2010
rapport de terrain	5705	Lapensée-Paquette, Manuel	2012
rapport de terrain	5712	Groupe de recherche archéologique de l'Out	2015

COLLECTIONS

No	Année	Volume	Propriétaire	Source
5890	2012-10-15	0.01250	Propriété de l'État (Énergie et Ressources naturelles	5705
Remarques Collection au Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec				
No	Année	Volume	Propriétaire	Source
5890a	2013-08-02	0.40000	Propriété de l'État (Transports)	5712
Remarques Collection au Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec				

ARTEFACTS - ÉCOFACTS - RESTES

Ne contient aucune information



Plan des moulins et du pouvoir d'eau de Deschênes préparé par les ingénieurs civils Shanly et McCarthy pour William Conroy et ses associés, déposé le 23 octobre 1893. On projette de construire un barrage et une centrale hydro-électrique pour desservir Aylmer et pour alimenter en électricité les tramways de la Hull Electric.

Source : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/c13/#2>



Vue en plongée du barrage et de la centrale hydro-électrique de Deschênes vers 1925.

Source : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/c13/#3>



Ancienne scierie et ancien moulin à farine de Deschênes en 1928.

Source : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/c13/#4>



Québec, le 23 février 2017

Monsieur Richard M. Bégin
Conseiller du district de Deschênes
Ville de Gatineau
25, rue Laurier
Case postale 1970
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Monsieur,

Je vous écris pour donner suite à votre lettre du 1^{er} décembre 2016 adressée au ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin, dans laquelle vous faites part de vos préoccupations concernant la sauvegarde du barrage Deschênes, dans le secteur Aylmer de la Ville de Gatineau.

Le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la valeur patrimoniale du barrage Deschênes afin de déterminer si celui-ci requiert un classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Au terme de cette analyse, nous reconnaissons un intérêt historique et archéologique au barrage Deschênes. En effet, les vestiges du barrage témoignent de l'une des premières centrales hydroélectriques aménagées au Québec, de plus, celle-ci est associée à William J. et Robert Jr. Conroy, deux membres d'une famille ayant marqué l'histoire de la région d'Aylmer.

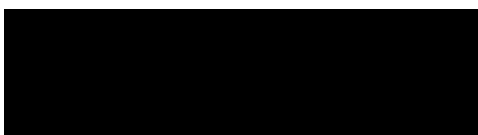
Cependant, nous considérons que l'intérêt patrimonial du barrage Deschênes se situe à l'échelle locale plutôt que nationale. Les vestiges du barrage Deschênes, bien qu'anciens, ne représentent pas les premières installations hydroélectriques mises en place au Québec. Par ailleurs, d'autres installations hydroélectriques construites à la même époque subsistent ailleurs au Québec et présentent des ensembles plus complets, de même que des composantes mieux préservées. Parmi ces exemples, certains bénéficient d'une protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

... 2

Enfin, je suis heureuse qu'un dialogue soit établi entre votre administration et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports quant à une future mise en valeur des vestiges du barrage Deschênes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,



MARTINE GENDRON

N/Réf. : 28600



Direction des Politiques et de l'Évaluation patrimoniale

RAPPORT DE VISITE

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Barrage des rapides Deschênes (206643)
Région administrative	07 — Outaouais
Adresse	Gatineau
Date de la visite	2023-06-06

INTERVENANTS

Représentants du MCC	Geneviève Godbout (DPEP) Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP) Mireille Laforge (DR Outaouais)
Personne rencontrée	Anne-Marie Blanchard (Représentante MTMD)

RÉSUMÉ DE LA VISITE

Déroulement

Les participantes se sont rassemblées le mardi matin, vers 9 h, proximité de la piste cyclable du parc des Rapides-Deschênes. La visite s'est faite seulement depuis la berge, puisque les rapides sont trop dangereux pour être descendus en embarcation. Soulevons que le jour de la visite, la qualité de l'air était très faible et la visibilité limitée en raison de la fumée des feux de forêts d'Abitibi. La visite a duré environ une heure en tout.

Documents reçus

Aucun document n'a été reçu dans le cadre de la visite

Suivis

[REDACTED] Geneviève Godbout va mettre à jour les fiches d'analyse et d'évaluation patrimoniale.

Notes de visite

Les vestiges du barrage comprennent des structures discontinues en béton armé implantées dans la rivière, des fondations ou autres structures en béton armé situé sur les berges de la rivière du côté du parc, ainsi que des fondations et murs en maçonnerie de pierre et béton armé situé sur l'île entre les rapides et la berge. Soulevons que les

vestiges semblent plus impressionnants dans les photos aériennes que lorsqu'on les observe depuis la berge. Ce qui se démarque, c'est surtout la puissance du courant.

Les vestiges situés dans les rapides sont visibles depuis certains points d'observation en bordure de la piste cyclable. Même à distance, nous avons pu constater que les vestiges en place se composent essentiellement de structures discontinues en béton armé et en maçonnerie de pierre bétonnée. La base des vestiges s'érode visiblement sous l'effet du fort courant. Plusieurs sections se sont effondrées dans les cinq dernières années.

Il est possible d'accéder à quelques vestiges en béton armé situés sur la berge par de nombreux sentiers informels. Nous avons visité ces vestiges et constaté qu'ils sont couverts de graffiti et que le béton s'effrite, révélant des tiges de fer rouillé.

Les vestiges situés sur l'île ont quant à eux été observés depuis le parc. Ils se démarquent des vestiges situés dans l'eau par leur maçonnerie de pierre.

RUINES DES RAPIDES DESCHÊNES

Le MTQ ne souhaite plus démolir

MATHIEU BÉLANGER
mabelanger@ledroit.com

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) met sur la glace son projet de démolition des ruines des rapides Deschênes, a appris Le Droit.

Le député du Pontiac, André Fortin, confirme que des représentants du MTQ ont récemment rencontré des représentants d'associations de kayakistes et que le projet proposé par ces derniers pour la mise en valeur du site et l'amélioration de la sécurité dans le secteur est suffisamment intéressant pour mettre un frein à la démolition des vestiges.

« On sait aussi que la Ville de Gatineau a mis de l'argent de côté pour aménager les berges dans ce secteur et pour sécuriser l'accès au site, note M. Fortin. Plusieurs autres discussions devront avoir lieu dans ce dossier, mais il est clair

qu'il faut donner une chance à ce projet de mise en valeur. »

Ce dernier s'est aussi dit heureux d'avoir la confirmation du maire Maxime Pedneaud-Jobin que les ruines du barrage des rapides Deschênes ne sont pas en cause autant que les rapides elles-mêmes dans la série d'incidents survenus sur le site depuis l'été 2008.

M. Fortin avait remis en question, au début mars, la fiabilité des données véhiculées par les services de sécurité de Gatineau sur les incidents ayant eu lieu à cet endroit de la rivière des Outaouais. Il souhaitait qu'on lui précise si les ruines avaient eu un rôle à jouer dans la mort ou les blessures des 13 victimes répertoriées. C'est sur la base de ces incidents que le directeur du service de sécurité incendie de Gatineau était intervenu auprès du ministère des Transports du Québec pour demander la démolition des ruines.

« Je vous confirme que l'ensemble des interventions a eu lieu dans

les rapides Deschênes et non pas sur la structure du barrage en question », a écrit le maire dans une lettre envoyée au député du Pontiac, le 7 avril dernier.

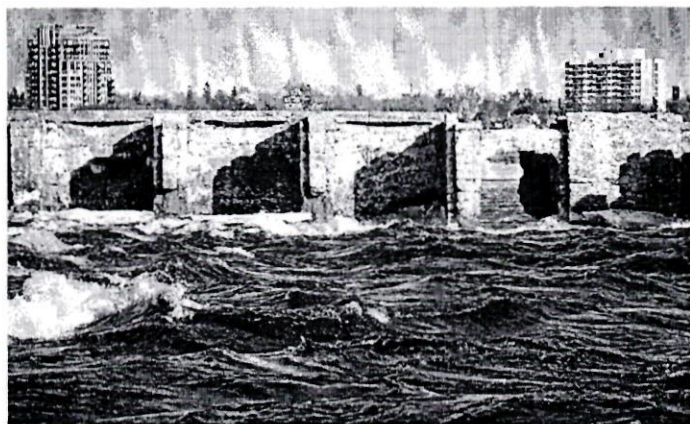
Les données exactes transmises par le maire font état de sept événements survenus aux rapides Deschênes qui ont fait 13 victimes entre août 2008 et juin 2014. Un seul décès a été officiellement confirmé après qu'une embarcation pneumatique a chaviré il y a trois ans. Cinq autres personnes, dont la rivière n'a jamais rendu les corps, ont été déclarées disparues entre 2009 et 2012.

Le maire Pedneaud-Jobin ajoute que dix autres interventions où des victimes ont été récupérées par les services de sécurité incendie d'Ottawa ont eu lieu. La Ville de Gatineau n'est toutefois pas en mesure de connaître la nature des blessures ou le nombre de décès liés à ces interventions.

REPROCHES AU MTQ

Des démarches ont été entreprises pour que les ruines obtiennent une citation patrimoniale de la Ville, note le maire de Gatineau. Ce dernier se permet d'ajouter une remontrance au MTQ qui a complètement négligé ces lieux depuis des décennies.

« Je tiens à souligner au gouvernement du Québec, comme nous le faisons avec tous les propriétaires de biens ayant une valeur patrimoniale, que l'absence de citation par la Ville n'est pas une excuse, pour un propriétaire, de négliger son bien ou d'en proposer la démolition, écrit-il. La préservation du patrimoine est l'affaire de tous. »



Des démarches ont été entreprises pour que les ruines des rapides Deschênes obtiennent une citation patrimoniale de la Ville de Gatineau.

— SIMON SÉGUIN-BERTRAND, ARCHIVES LE DROIT



DÉMOLITION DES RUINES DU BARRAGE DES RAPIDES DESCHÊNES

Une vague de renommée mondiale pourrait disparaître



MATHIEU BÉLANGER
mabelanger@ledroit.com

L'annonce de l'éventuelle démolition des ruines du barrage des rapides Deschênes, sur la rivière des Outaouais, s'est répandue comme une traînée de poudre parmi les adeptes du kayak d'eau vive en style libre. Plusieurs l'ignorent, mais l'endroit jouit d'une réputation internationale.

La Vague des ruines, ou Ruins Wave comme on l'appelle dans le milieu, n'est rien de moins qu'un passage obligé pour les meilleurs au monde de cette discipline, explique Patrick Lévesque, entraîneur de l'équipe du Québec en kayak d'eau vive de style libre.

L'endroit pourrait cependant perdre sa renommée. TC média révélait, il y a deux semaines, que le ministère des Transports du

Québec (MTQ) prévoyait dépenser jusqu'à 5 millions \$ pour démolir les ruines afin de rendre l'endroit sécuritaire.

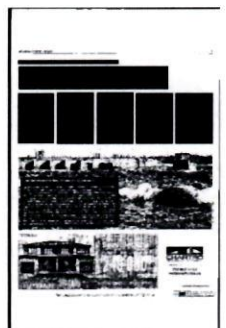
« Cette vague a une réputation qui la précède, lance l'entraîneur qui habite à Saguenay. Elle attire des adeptes de partout autour du globe. Les meilleurs au monde en style libre ont tous essayé cette vague. Si tu veux passer au niveau professionnel dans cette discipline, tu n'as pas le choix de passer par cette vague-là. Tous les plus grands sont passés par chez vous pour cette vague. L'actuel champion du monde, Dane Jackson, un kayakiste du Tennessee, est l'un d'eux. C'est certain que tu n'envoies pas un débutant là-dedans, mais pour ceux qui savent ce qu'ils font, il n'y a pas de problème. »

C'est la configuration des ruines jumelée au fort débit d'eau lors des crues printanières qui font de la Vague des ruines un endroit des plus prisés des kayakistes d'eau vive. « Les kayakistes peuvent utiliser la face de la vague beaucoup plus longtemps

qu'une vague normale, explique M. Lévesque. Cela donne le temps aux kayakistes d'effectuer plusieurs figures spectaculaires. Cette vague a fait l'objet d'articles dans des revues spécialisées. Elle est très connue dans les réseaux des professionnels. »

Grâce notamment à cette vague, la rivière des Outaouais serait au kayak ce que Whistler est au ski et ce qu'Hawaï est au surf. « Les kayakistes recherchent ce genre de vague, dit-il. J'y suis allé souvent et chaque fois j'y ai rencontré des kayakistes provenant d'un peu partout dans le monde. Nous étions tous au même endroit pour la même raison. »

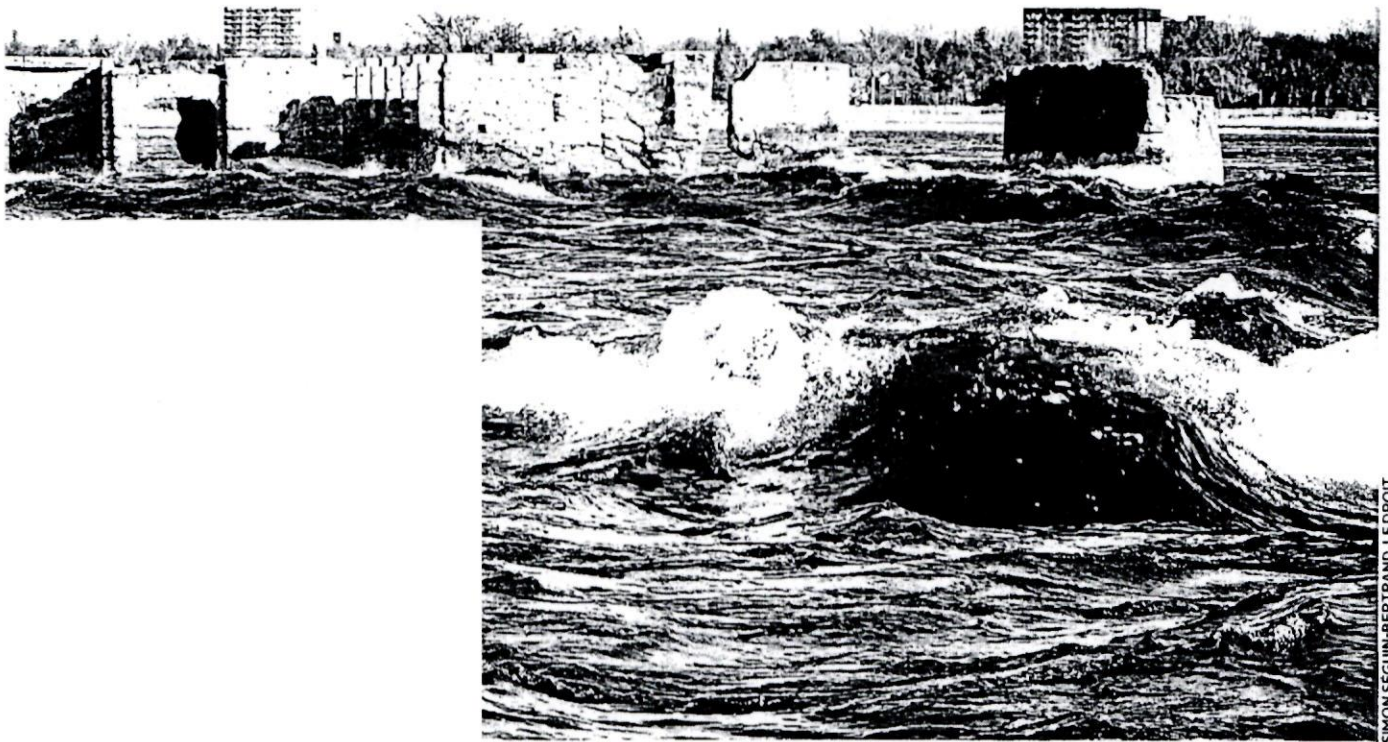
« C'est un non-sens de vouloir dépenser 5 millions \$ pour détruire ces ruines, estime M. Lévesque. Que le gouvernement prenne cet argent pour aménager un stade en eau vive. Avec autant d'argent, ça serait l'un des plus beaux au monde. L'endroit est un attrait très rare. Un tel aménagement permettrait de rendre l'endroit plus sécuritaire en même temps. »



Les défenseurs des ruines s'organisent

Les défenseurs des ruines du barrage des rapides Deschênes s'organisent pour tenter d'éviter leur démolition par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

« Nous avons eu beaucoup de discussions avec différents groupes d'intérêt au cours des derniers jours et nous souhaitons être en mesure d'amener le MTQ à reconsidérer sa décision », explique Howard Powles, président de l'Association des résidents de Deschênes. M. Powles indique qu'une rencontre avec le maire de Gatineau est en préparation. « Nous le savons préoccupé, notamment à cause de la valeur patrimoniale et touristique du site, indique M. Powles. Il faut trouver une solution qui sera bonne pour tout le monde. » Le site des ruines du barrage des rapides Deschênes est aussi réputé comme l'un des meilleurs endroits pour faire de l'ornithologie en milieu urbain. Près de 270 espèces différentes y ont été répertoriées. « Un tel site en milieu urbain, c'est très rare, soutient M. Powles. Ça attire plusieurs adeptes. S'il devait y avoir des travaux de démolition à cet endroit, le MTQ devra tenir compte des oiseaux et de la période de nidification. Ça laisse moins de temps pour faire les travaux et ça peut faire augmenter les coûts. » MATHIEU BÉLANGER, LE DROIT



SIMON SEGUIN-BERTAND, LE DROIT



Québec, le 23 février 2017

Monsieur Richard M. Bégin
Conseiller du district de Deschênes
Ville de Gatineau
25, rue Laurier
Case postale 1970
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Monsieur,

Je vous écris pour donner suite à votre lettre du 1^{er} décembre 2016 adressée au ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin, dans laquelle vous faites part de vos préoccupations concernant la sauvegarde du barrage Deschênes, dans le secteur Aylmer de la Ville de Gatineau.

Le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la valeur patrimoniale du barrage Deschênes afin de déterminer si celui-ci requiert un classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Au terme de cette analyse, nous reconnaissons un intérêt historique et archéologique au barrage Deschênes. En effet, les vestiges du barrage témoignent de l'une des premières centrales hydroélectriques aménagées au Québec, de plus, celle-ci est associée à William J. et Robert Jr. Conroy, deux membres d'une famille ayant marqué l'histoire de la région d'Aylmer.

Cependant, nous considérons que l'intérêt patrimonial du barrage Deschênes se situe à l'échelle locale plutôt que nationale. Les vestiges du barrage Deschênes, bien qu'anciens, ne représentent pas les premières installations hydroélectriques mises en place au Québec. Par ailleurs, d'autres installations hydroélectriques construites à la même époque subsistent ailleurs au Québec et présentent des ensembles plus complets, de même que des composantes mieux préservées. Parmi ces exemples, certains bénéficient d'une protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

... 2

Enfin, je suis heureuse qu'un dialogue soit établi entre votre administration et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports quant à une future mise en valeur des vestiges du barrage Deschênes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

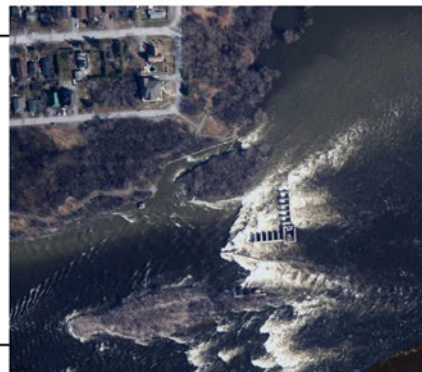


MARTINE GENDRON

N/Réf. : 28600

FICHE DE PRÉSENTATION AU CADP

IMMOBILIER



Proposeur : s/o

Propriétaire: Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

Avis de la municipalité : Les lettres adressées au ministre de la Culture et des Communications (voir contexte) démontrent l'intérêt de la municipalité et de deux organismes locaux pour une reconnaissance de cet élément au niveau régional ainsi qu'au niveau provincial.

Appuis : s/o

Contexte de la proposition de classement : En octobre 2016, le ministre a lancé un appel aux municipalités du Québec afin de solliciter leur collaboration à l'égard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Le maire de Gatineau, en réponse à cette lettre, soulève des inquiétudes quant à la préservation du barrage centenaire des Rapides-Deschênes.

Également en réaction à cette demande du ministre,

[REDACTED] A la suite de la rédaction d'une fiche (RAM 28600) et d'un projet de réponse à [REDACTED], le ministre a souhaité connaître la valeur patrimoniale du barrage des Rapides-Deschênes.

DESCRIPTION ET HISTORIQUE

Les rapides Deschênes sont situés sur la rivière des Outaouais dans la ville de Gatineau, dans le secteur Aylmer. Le barrage correspond aujourd'hui à des murs en ruines qui émergent des rapides. Nous trouvons peu de documentation sur les vestiges mêmes du barrage et de la centrale mis à part qu'ils correspondent à l'un de premiers complexes de production d'hydro-électricité au Canada, le premier en Outaouais.

Ce segment de la rivière Outaouais, caractérisé par d'imposants rapides, est d'abord un lieu de portage pendant plusieurs millénaires. Utilisé dans un premier temps par les autochtones et ensuite par les commerçants français, ce lieu est connu comme l'un des axes principaux de circulation liés à l'exploration de l'Amérique du Nord et du commerce des fourrures et pourrait receler les vestiges du poste de traite d'Ithmar Day.

Préparé par : Stéphanie Simard, direction de l'archéologie
Date : 20 janvier 2017

FICHE DE PRÉSENTATION AU CADP

IMMOBILIER

Plus tard, le secteur des rapides de Deschênes contribue à l'électrification industrielle et résidentielle dans l'Outaouais. Depuis 1881, la *Ottawa Electric Light Company* avait construit une petite centrale à roue à aubes à Ottawa. En 1883, l'électricité éclaira les édifices du parlement et les tramways firent leur apparition à Ottawa. E.B. Eddy suivit de peu et introduit l'électricité dans ses usines. La Ville de Hull voulut prendre l'électricité de Eddy qui refusa. En 1887, ce fut donc la *Ottawa Electric* qui alimenta l'éclairage des rues à Hull et quatre ans plus tard, pénétrait avec ses tramways jusqu'à l'entrée hulloise du pont des Chaudières. Dans cette foulée, les frères Conroy et d'autres hommes d'affaires d'Aylmer, formèrent la *Ball Electric Company* en 1889, laquelle eut sa centrale sur les rapides de Deschênes. Cette compagnie obtint un contrat pour éclairer les rues d'Aylmer. Cinq ans plus tard, la Compagnie voulut vendre exclusivement l'électricité aux résidents d'Aylmer, mais le Conseil municipal refusa. La même année, le 16 avril 1894, un groupe d'hommes d'affaires de Hull, soumit au Conseil de ville de Hull, un projet de chemin de fer urbain reliant Hull, Aylmer, Pointe-Gatineau et Ironside au moyen de tramways électriques. Ce projet aboutit à la fondation de la *Hull Electric Company* incorporée le 12 janvier 1895. La nouvelle compagnie achète de William J. Conroy et Robert Hugues Conroy d'Aylmer, le 13 février 1895, leur moulin hydraulique et ces derniers deviennent les principaux actionnaires de la nouvelle compagnie. L'année suivante, en 1896, la construction d'une centrale électrique aux rapides Deschênes va procurer l'énergie pour les tramways de la *Hull Electric Company*.

Les frères Conroy voulurent aussi utiliser les rapides de Deschênes pour la vente d'électricité en créant une autre compagnie, la *Deschênes Electric Company*, en 1898. Elle aurait eu comme premier client, l'hôtel Russel à Ottawa, jointe par câble sous la rivière. Ce n'est pourtant pas sous ce nom que les Conroy font une entente en janvier 1900 avec la *Compagnie E.B. Eddy* pour leur fournir de l'électricité, mais sous *R. & W. Conroy*. Le mois suivant ils s'adressent à la *Canadian General Electric Co.* pour l'achat et l'installation de génératrices et transformateurs électriques. Dans les mois qui ont suivi, les Conroy inscrivent leur compagnie sous le nom de Capital Power Company. Après le grand feu d'avril 1900 à Hull et Ottawa, c'est la Capital Power Company qui a fourni l'électricité à la E.B. Eddy à partir de Deschênes. Les documents de la Capital Power Company et de la Hull Electric Company indiquent bien la présence de ces deux compagnies sur le terrain avec chacune leurs propriétés.¹

Le barrage, dont les vestiges sont encore bien visibles dans le paysage, révèle le passé industriel de cet endroit, mais le sort qui lui est réservé préoccupe les élus ainsi que deux regroupements de la région, soit l'Association des résidents de Deschênes et l'Association du patrimoine d'Aylmer.

En 2012, ces deux associations font appel à l'historienne Michelle Guitard pour la rédaction d'un énoncé d'importance et historique pour l'ensemble du secteur de Deschênes. Dans la même lignée, la même année, le Groupe de recherche archéologique de l'Outaouais (GRAO) est mandaté pour la réalisation d'une étude de potentiel archéologique. En 2013, une inspection visuelle des rives de la rivière confirme le potentiel du lieu. Un avis de découverte est transmis au Ministère et le code Borden BiFw-170 est octroyé aux vestiges de fondation qui semblent correspondre à ceux de la maison Conroy et au poste de traite. Les limites du site incluent les vestiges du barrage.

¹ Les principaux éléments de cet historique lié au développement de l'hydro-électricité ont été pris intégralement du document de Michelle Guitard, octobre 2012.

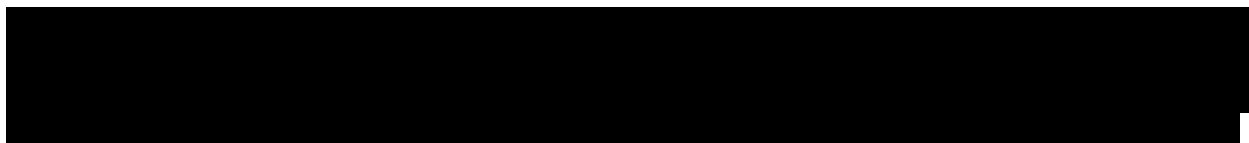
Préparé par : Stéphanie Simard, direction de l'archéologie

Date : 20 janvier 2017

FICHE DE PRÉSENTATION AU CADP

IMMOBILIER

La firme GRAO retourne sur le site en 2015 afin de procéder aux relevés des vestiges localisés en 2013. Bien que les observations ont permis d'accroître les connaissances et de circonscrire cet ensemble du début du XIXe siècle, il est recommandé de procéder à un inventaire archéologique de l'ensemble du site afin d'établir plus finement son étendue et de déterminer la nature des vestiges visibles en surface.



BIBLIOGRAPHIE

Guitard, Michelle. « Quartier de Deschênes. Énoncé d'importance et historique. » Octobre 2012
<http://www.vivedeschenes.ca/resources/%C3%89nonc%C3%A9%20historique%20Desch%C3%AAnes%20-%20Guitard%202012.pdf>

Groupe de recherche archéologique de l'Outaouais. *Projet d'évaluation et de fouille archéologique publique du site du Portage Deschênes (BiFw-164) et inspection visuelle du complexe industriel de Deschênes (BiFw-170). Association des résidents de Deschênes/Conférence régionale des élus de l'Outaouais/Ville de Gatineau/Réseau du patrimoine gatinois, rapport inédit, 2015, 78 p.*

Lapensée-Paquette, Manuel. *Évaluation préliminaire du potentiel archéologique du quartier Deschênes*. Association des résidents de Deschênes, rapport inédit, 2012, 32 p.

Zins Beauchesne et associés. *Stratégie d'intervention sur les centrales patrimoniales à vocation touristique*. Hydro-Québec, Vice-présidence environnement, 1994, annexe 3, 147 p.



Capsule C13

Les ruines des rapides Deschênes



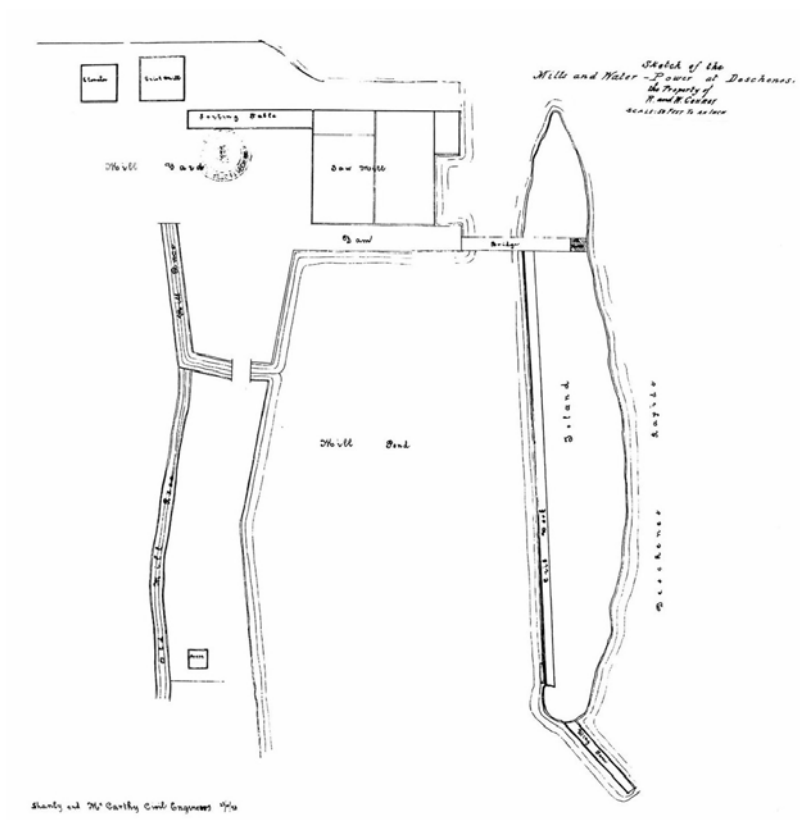
Vue en plongée du barrage et de la centrale hydro-électrique de Deschênes vers 1925



Ancienne scierie et ancien moulin à farine de Deschênes en 1928



Deschênes et le chevalier de Troyes



Plan des moulins et du pouvoir d’eau de Deschênes préparé par les ingénieurs civils Shanly et McCarthy pour William Conroy et ses associés, déposé le 23 octobre 1893. On projette de construire un barrage et une centrale hydro-électrique pour desservir Aylmer et pour alimenter en électricité les tramways de la Hull Electric.



Employés de la scierie Conroy posant pour la postérité, vers 1890. En arrière-plan, les bâtiments industriels, en avant-plan, la main-d’œuvre enfantine d’une autre époque.

La localité de Deschênes est située sur la rive nord de l’Outaouais, à l’extrémité sud du chemin Vanier, près d’Aylmer, dans la Ville de Gatineau. Son nom lui est donné en 1686, année marquante s’il en est, au cours de laquelle le chevalier de Troyes remonta la rivière des Outaouais jusqu’en Abitibi, avec mission d’attaquer et de prendre par surprise les forts anglais de la baie d’Hudson. Le célèbre Pierre Lemoyne d’Iberville l’accompagnait dans cette expédition **(audio)** (<http://youtu.be/Sf9Sj6DEB4E>).

En baptisant du nom de « Deschênes » le portage que lui et ses hommes remontent pour contourner les rapides du même nom¹, le chevalier de Troyes ne fait qu’entériner le nom que les Algonquins y donnaient déjà. Pour eux, c’est l’endroit où pousse le chêne en abondance, ce qui, dans leur langue se dit « Miciminj ». Ce sentier de portage relie une petite baie en aval² des rapides à une autre qui se trouve en amont³. Il s’agit du « Portage du Haut », du troisième portage de la Chaudière, utilisé jusqu’au milieu du 19^e siècle.

En 1821, au lendemain de la fusion des compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d’Hudson, Ithamar Hubble Day, ouvre un petit poste de traite sur le sentier de portage de Deschênes. Il s’associe à un autre traiteur indépendant, Murdock McGillivray, et ensemble, ils font le commerce des fourrures dans la région du lac aux Allumettes et jusqu’au lac Témiscamingue, jusqu’en 1832. Ithamar Day met alors fin à son association avec McGillivray et quitte alors la région⁴. Les frères McConnell, actifs dans l’industrie du bois sur l’Outaouais supérieur, prennent la relève de Day en se faisant commerçants de fourrure à temps partiel, et ce, jusqu’en 1847 environ⁵.

Ithamar H. Day exploite déjà une scierie, une forge et un moulin à foulon aux rapides Deschênes vers 1828⁶. Vers 1840, Robert Conroy père prend semble-t-il la relève de Day. Plus tard, vers 1870, ses fils Robert et William Conroy y font ériger une nouvelle scierie et y font d’importantes améliorations de 1884 à 1888 afin d’augmenter la capacité de production du moulin **(image)** (<http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/wp-content/uploads/2013/08/c13-05.jpg>). À la même époque, Narcisse Cormier exploite un moulin à farine au même endroit. Le blé, le sarrasin et l’avoine des fermes de la région sont donc moulus localement à Deschênes.

C’est en 1895 que le site industriel des Rapides Deschênes est transformé de manière radicale. Les principaux actionnaires de la compagnie Hull Electric Railway, William Conroy d’Aylmer et M. Seybold d’Ottawa, décident d’y aménager un barrage et une centrale hydro-électrique **(plan)** (<http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/wp-content/uploads/2013/08/c13-03.jpg>).pour alimenter la Ville d’Aylmer en électricité et pour actionner les trams du réseau de tramway qui va relier Aylmer à Hull et à Ottawa. En 1899, le Canadien pacifique se porte acquéreur de la compagnie et l’exploite jusqu’en 1926, date à laquelle la « Canadian International Paper » (CIP) en devient propriétaire. En 1946, au moment où la Hull Electric Company met fin à ses activités, c’est la « Gatineau Power Company », une filiale de la CIP, qui assume la gérance du site.

Les murs en ruines qui émergent encore des rapides bouillonnants de l’Outaouais à cet endroit rappellent les débuts de l’histoire industrielle de Deschênes.

Allez plus loin sur le web!

Visitez le « Musée virtuel de la Nouvelle-France » du Musée canadien des Civilisations pour en apprendre un peu plus sur le chevalier de Troyes et son expédition de 1686 à :
Site Web (<http://www.civilisations.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/les-explorateurs/pierre-de-troyes-1686/>.)

Parcourez la biographie du chevalier Pierre de Troyes dans le Dictionnaire biographique du Canada à :
Site Web (http://www.biographi.ca/fr/bio/troyes_pierre_de_1F.html)

Lisez la biographie de Pierre Lemoyne D’Iberville dans le Dictionnaire biographique du Canada à :
Site Web (http://www.biographi.ca/fr/bio/le_moyne_d_iberville_et_d_ardillieres_pierre_2F.html)

Découvrez le fils d’Ithamar Day, le célèbre Charles Dewey Day, en parcourant sa biographie dans le Dictionnaire biographique du Canada à :
Site Web (http://www.biographi.ca/fr/bio/day_charles_dewey_11F.html)

Références et définitions

¹ Abbé Yvanhoé Caron (Éd.), *Journal de l’expédition du chevalier de Troyes à la baie d’Hudson, en 1686*, Beauceville, La compagnie de « L’Éclaireur », 1918, page 32.

² En aval = en bas de l’endroit.

³ En amont = en haut de l’endroit.

⁴ Michael Newton, « Some Notes on Bytown and the Fur Trade », dans The Historical Society of Ottawa’s *Bytown Pamphlet Series, No 35*, page 5.

⁵ *Ibid*, page 9.

⁶ Anson A. Gard,*Pioneers of the Upper Ottawa and Humors of the Valley. South Hull and Aylmer Edition*, Ottawa, Emerson Press, 1906, page 13.

Sources et légendes des médias secondaires

PHOTO N° 1

Source : Collection Pierre Louis Lapointe. Photographe inconnu.

Légende : Employés de la scierie Conroy posant pour la postérité, vers 1890. En arrière-plan, les bâtiments industriels, en avant-plan, la main-d’œuvre enfantine d’une autre époque.

PHOTO N° 2

Source : Collection Pierre Louis Lapointe.

Légende : Plan des moulins et du pouvoir d’eau de Deschênes préparé par les ingénieurs civils Shanly et

McCarthy pour William Conroy et ses associés, déposé le 23 octobre 1893. On projette de construire un barrage et une centrale hydro-électrique pour desservir Aylmer et pour alimenter en électricité les tramways de la Hull Electric.

PHOTO N° 3

Source : Collection Pierre Louis Lapointe. Photographe inconnu.

Légende : Vue en plongée du barrage et de la centrale hydro-électrique de Deschênes vers 1925

PHOTO N° 4

Source : Collection Pierre Louis Lapointe. Photographe inconnu.

Légende : Ancienne scierie et ancien moulin à farine de Deschênes en 1928

Texte de l'enregistrement

Deschênes et le chevalier de Troyes

(21 et 22 avril 1686)

« *Le vingt et unième avril, le Père Silvie dit la messe, confessa et communia ceux qui restaient à faire leur pâques, après quoi je partis pour aller au portage de la Chaudière que les voyageurs ont ainsi nommé, parce qu’une partie de la rivière qui tombe parmi une confusion affreuse de rochers, se jette dans un trou d’une de ces roches faite en forme de chaudière dont l’eau s’écoule par-dessus.*

Le vingt deuxième, je séjourné pour avoir le reste des canots, dans l’un desquels je renvoyé au montréal quatre hommes de mon détachement, gens malades ou blessés. Ensuite je me rendis au portage des chênes, ainsi nommé à cause de la quantité de ces arbres qui sont à cet endroit, qui est à environ une lieue et demie du saut de la chaudière. Je monté dans cette route plusieurs rapides qui se rencontrent entre deux, et fis un portage qui est à une lieue ou environ de celui de la chaudière qui a un quart de lieue de long ainsi que celui des chênes.

Le vingt quatrième nous vinmes au portage des chats, qui est un endroit qu’on appelle ainsi à cause des roches dont la rivière est remplie, et qui égratignans, par manière de parler, les canots des voyageurs, leur ont donné lieu de lui imposer ce soubriquet. »

Source : Abbé Yvanhoé Caron (Éd.), *Journal de l’expédition du chevalier de Troyes à la baie d’Hudson, en 1686*, Beauceville, La compagnie de « L’Éclaireur », 1918, page 32.







